



Journées des paysages

Paysages et agricultures : Les paysages, clé d'entrée pour une agro-écologie contribuant au développement durable et harmonieux des territoires

Lundi 29 juin 2015

**En partenariat avec le Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Résumés des interventions

Matinée



► **Introduction.**

Paul DELDUC, Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,

Catherine GESLAIN-LANÉELLE, Directrice Générale de la Performance Économique et

Environnementale des Entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

* * *



► **Un projet d'agriculteurs : des aménités positives pour tout le territoire**

Karine BELNA, chargée de mission stratégie environnementale dans les politiques agricoles, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Benoit LONQUEU, Agriculteur, Initiateur et responsable du « Groupe Noix 41 », Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Loir et Cher en charge de l'Environnement, président des « Irrigants du Loir et Cher ».

Le Projet agro-écologique engagé par le Ministère de l'agriculture le 18 décembre 2012 vise à impulser un changement dans les modes de production en combinant plusieurs leviers et en s'appuyant de manière privilégiée sur des démarches collectives.

L'agro-écologie impliquant une approche systémique au niveau de l'exploitation mais aussi au-delà, des complémentarités et des dynamiques sont, en effet, à rechercher à l'échelle des territoires. Par ailleurs, la force d'un collectif et les échanges et réflexions en son sein peuvent contribuer à faire face à la part de risque et de difficulté qui peut être associée aux changements de pratiques. Aussi, le Ministère de l'agriculture a souhaité faire des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) un outil structurant du projet agro-écologique pour la France.

En mai 2013, un appel à projets «mobilisation collective pour l'agro-écologie » a été lancé sur financements CAS-DAR afin de faire émerger et d'identifier des préfigureurs des GIEE. 103 projets ont été retenus dans toute la France.

En 2014, les GIEE ont été créés par la loi d'avenir pour l'agriculture. Il s'agit d'une reconnaissance par l'État de collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Le développement d'éléments du paysage, comme les haies, les bosquets, les arbres isolés, l'agroforesterie ou encore les bandes enherbées, est l'une des pratiques promue dans ce cadre.

Le groupement dont fait partie M. Lonqueu a été lauréat de l'appel à projets CAS-DAR du Ministère de l'agriculture « Mobilisation collective pour l'agro-écologie » en 2013.

Agriculteur dans une région de grandes cultures : la Petite Beauce, Benoit Lonqueu a diversifié son assolement et ses productions au fil du temps (semences potagères, grandes cultures, asperges vertes, vergers de noyers).

Une partie de sa ferme se situe en bordure de rivière sur des sols argilo-calcaire superficiels où les enjeux environnementaux sont importants. La réflexion sur l'avenir de ces parcelles a amené M. Lonqueu à y implanter un verger de noyers.

Après avoir communiqué au niveau départemental sur ce projet il y a 5 ans, un groupe de vingt agriculteurs s'est constitué. L'ensemble des plantations du Loir et Cher représente aujourd'hui 180 ha de noyers.

Le suivi technique est assuré par un technicien Chambre d'Agriculture, le « groupe Noix du Loir et Cher » est structuré au sein d'une Organisation de Producteurs portée par la coopérative Axéral.

Une identité locale sera mise en place, c'est une nouvelle filière de la production à la commercialisation qui sera identifiée régionalement.

La mise en place de ces vergers a des conséquences intéressantes sur de nombreux aspects environnementaux en particulier sur la rupture des paysages dans notre région à vocation céréalière.

* * *



► Le paysage d'agronomes : ressources et produits pour des agricultures durables.

Jean-Louis FIORELLI et Marc BENOIT, agronomes, Institut National de la Recherche Agronomique (UR Aster, SAD)

Le paysage intervient sous deux formes : un produit de l'activité agricole et une condition de fonctionnement de celle-ci. Lier savoirs techniques, protection de ressources rares et menacées, et nutrition humaine se noue ici. Deux exemples de recherche illustrent notre prise en charge, en tant qu'agronomes du département Sciences pour l'Action de l'INRA, de ces relations entre agricultures et paysages.

Dans le cas de la mise en protection de l'impluvium de Vittel-Contrexéville, cette perspective de recherche focalise le rôle de l'agriculture dans le changement local de paysage pour protéger une ressource en eau. La re-conception de ce système agraire a impliqué des changements nets de paysage dans ce but : diversification de l'assolement, relocalisation des prairies permanentes, diminution de la taille des parcelles culturales, et implantation de 49 km de haies sur 4300 ha de surface agricole utile. Ces modifications ont été mises en œuvre initialement pour un service écosystémique de protection d'une ressource en eau, mais a eu également des impacts marqués sur les biodiversités floristique et faunistique.

Au domaine INRA de Mirecourt, le projet d'une agriculture plus autonome est développé à partir du cahier des charges de l'agriculture biologique auquel la totalité des 238 ha a été convertie en 2004. Deux systèmes de production complémentaires, notamment au plan de leur inscription géographique, sont conçus pas à pas : un système laitier herbager très économe tirant parti quasi exclusivement de prairies permanentes ; un système de polyculture-élevage laitier qui repose sur des relations plus organiques entre l'élevage et le territoire, sans exclure les cultures de vente. L'ambition de durabilité environnementale de ces deux systèmes a fait re-construire parcelles et assolements pour ménager simultanément les aptitudes agronomiques des parcelles, leur fonctionnalité au regard des visées de conduite des troupeaux laitiers et la réalisation d'économies d'intrants qui nourrit la perspective de forte autonomie des deux systèmes.

Les paysages agricoles ont été réorganisés, tant au niveau du système de production, que de territoires à enjeux, pour contribuer à des attentes sociétales. Ces paysages témoignent des efforts de leurs concepteurs, permettent des transitions entre mondes professionnels contrastés et, enfin, servent maintenant de supports à des activités d'éducation à l'environnement.

* * *



► Paysages emblématiques et signes de qualité

Gilles FLUTET, responsable du service Territoires et Délimitation de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO),

Fredrik FILLIATREAU, viticulteur, Domaine Filliatreau, Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny.

Au cours du temps, l'activité agricole a façonné les territoires et créé des structures paysagères particulières, pour s'adapter aux contraintes des différentes régions. Les paysages agricoles associés aux productions sous SIQO sont fréquemment reconnus comme étant des formes remarquables, porteuses de valeurs patrimoniales et identitaires. Certains font même l'objet de classements (Unesco par exemple). Emblématiques et indissociables de l'identité du produit qui en est issu, ils peuvent contribuer à l'identité même d'une région. Si le paysage peut constituer un excellent support de promotion pour une production agricole, il constitue également un patrimoine collectif pour l'ensemble de la population occupant un territoire déterminé.

Les paysages agricoles sont soumis à des évolutions liées en partie à la cohabitation avec d'autres activités humaines (urbanisation, aménagement, ...) mais aussi à l'évolution des pratiques agricoles. Les producteurs sont donc des acteurs de ces changements. Ils doivent dorénavant se confronter aux regards des autres utilisateurs du territoire. Ce nouveau statut de patrimoine collectif du paysage accentue les responsabilités des producteurs. Collectivement ou individuellement, ils doivent désormais répondre de leurs pratiques, non seulement du point de vue de la qualité des produits (sanitaire, organoleptique...) mais également quant à leur impact sur le territoire (qualité des eaux, érosion, qualité des paysages). Outre les composantes du milieu naturel, la notion de terroir intègre notamment les facteurs humains et donc les pratiques culturelles a composante paysagère.

La Loi d'avenir agricole de 2014 donne la possibilité aux organismes de défense et de gestion (ODG) des appellations d'origine de pouvoir intégrer dans leurs cahiers des charges des mesures visant à la préservation de leurs terroirs, les ODG pouvant également accéder au statut de GIEE.

Aussi les cahiers de charges des appellations d'origine contrôlée pourraient être amenés à intégrer progressivement la préservation des paysages, sur proposition des ODG.

Co-auteur : Jacques GAUTIER, Inspecteur national de l'INAO, en charge de la commission « environnement ».

Le Syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny (49) a initié en 2004 un programme visant à étudier l'effet du paysage sur les insectes bio-agresseurs du vignoble.

Le vignoble du Saumur-Champigny est situé au sud de la Loire sur 9 communes près de Saumur. Son paysage se caractérise par un triangle formé par la Loire, le Thouet - son affluent - et le massif forestier de Fontevraud. Les 1600 ha de vignes sont exploités par une centaine de vignerons.

À partir de 2005, les vigneron·nes ont introduit des Zones Ecologiques Réservoirs (ZER) qui ont modifié le paysage viticole et les pratiques des vigneron·nes. L'objectif de ces ZER est d'introduire plus de diversité végétale pour réguler les bio-agresseurs en composant un « paysage » qui leur est moins favorable. Ces ZER prennent la forme de haies buissonnantes, de végétation tapissante à base d'espèces végétales champêtres. En quelques années les vigneron·nes ont aménagé l'équivalent de près de 20 km linéaires et une soixantaine d'amandiers. Ces aménagements sont compatibles avec les pratiques viticoles tout en préservant l'identité paysagère forte de l'appellation, située dans le périmètre de la Loire, classée au patrimoine UNESCO et dans le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Parallèlement, et dans le cadre de la ré-écriture des cahiers des charges des AOC, le Syndicat a imposé une pratique favorisant le couvert végétal de l'inter rang ou à défaut un travail mécanique du sol.

Aujourd'hui, les vigneron·nes ont pris conscience de l'importance du paysage à travers la biodiversité qu'il abrite. Le regard des vigneron·nes a changé et le paysage associé à la biodiversité devient un atout vis-à-vis des consommateurs et une force pour développer l'oenotourisme.

Après-midi



► Urbanité des agricultures

Thierry LAVERNE, architecte paysagiste DPLG, Agence Laverne Paysagistes, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Paysagiste conseil de l'Etat actuellement en mission auprès de la DDTM du Var.

« On a le paysage que l'on mérite... le paysage est le produit et le reflet du projet de société »

Professionnel impliqué et citoyen engagé, Thierry Laverne considère que pour être efficace à la production des réponses en matière de programmation et d'aménagement de nos territoires, il faut d'abord être impliqué dans la redéfinition des questions de société. C'est ainsi qu'il a été élu local à Marcoussis pendant les trois derniers mandats et inventé le projet agri-urbain intercommunal du Triangle Vert en Essonne, qu'il a Présidé pendant dix ans. Il développe depuis parmi les projets d'aménagement de l'Agence Laverne Paysagistes, d'autres projets agri-urbains à différentes échelles locales et métropolitaines

« Nouvelles échelles, nouvelles responsabilités, nouveau mode de ville »

Face à l'étalement urbain, à la consommation des terres fertiles et à la crise alimentaire, l'urgence environnementale et la solidarité nécessaire envers la planète et les générations futures, exigent de renouveler le sens, les valeurs et le projet de nos sociétés urbaines. Ce projet fondé sur la reconnaissance et la valorisation des situations et des conditions locales, suppose une réconciliation indispensable pour que « ville et campagne fassent bon ménage et commerce équitable ». Il s'agit ainsi d'inventer de nouvelles solidarités, de nouvelles proximités et de nouvelles économies entre les villes, leurs habitants, leurs acteurs et leurs territoires ruraux et naturels. Cette dimension nouvelle suppose un changement d'échelle, afin de reconnaître la responsabilité éco systémique de la ville, et intégrer « l'ensemble des enjeux et des milieux nécessaires à la reproduction de l'espèce urbaine ». Ainsi après la qualité de l'eau et de l'air et la biodiversité, ce nouveau mode de ville projette la responsabilité alimentaire au cœur des responsabilités des collectivités et des nouveaux modes de vie de leurs habitants.

* * *



► **Démarches territoriales : Le projet « Laboratoires Paysages Viticoles » et expérience au Mont Brouilly.**

Carine HERBIN, chargée de projet paysage et du Réseau International Paysages Viticoles - Institut Français de la Vigne et du Vin,

Samuel AURAY, Paysagiste DPLG.

Comment mettre en place une démarche paysagère à l'échelle des territoires ?

Le projet « Laboratoires Paysages Viticoles » répond à un important besoin d'accompagnement des acteurs viticoles locaux sur la façon de procéder à la mise en place d'une démarche de paysage viticole cohérente et de qualité.

Il a mobilisé quatre régions viticoles majeures engagées dans des démarches de paysages pour participer à la création et à l'expérimentation - sur leur propre démarche - d'une méthodologie commune de gestion transférable et généralisable à d'autres vignobles (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Organisme de Défense et de Gestion Costières de Nîmes, Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône et Union des Vignerons du Beaujolais).

Le processus de gestion intègre les conditions de la faisabilité de la démarche, la mise en place de la gouvernance (coordination et animation), la mise en œuvre du projet et son évaluation, prenant en compte les objectifs de qualité paysagère propres à chaque territoire. La démarche est concrétisée par une charte paysagère pouvant amener à la labellisation par le Réseau International Paysages Viticoles dit charte de Fontevraud.

Ont été produits un Guide méthodologique de démarche de gestion des paysages viticoles à l'échelle des territoires et son Outil d'Aide à la Décision en ligne d'évaluation et de conseils pour ces démarches.

Pour en savoir plus : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/laboratoires-paysages-viticoles.html>

La valorisation paysagère du Mont Brouilly, un projet écologique au service de l'oenotourisme

Marqueur des paysages du Beaujolais et symbole pour les vignerons, le Mont Brouilly fait l'objet depuis plusieurs années de réflexions pour la mise en valeur de son sommet classé en tant qu'Espace Naturel Sensible.

Le recul des activités agricoles et sylvicoles au cours du XXe siècle a conduit au reboisement progressif du sommet et à la perte de certains points de vue sur la région depuis la chapelle qui coiffe le mont.

L'adhésion du Pays des Brouilly à la Charte Internationale de Fontevraud a été le déclencheur d'une démarche collective de mise en valeur du site.

Depuis 2013 un projet d'aménagement écologique, économe et participatif, transforme les paysages du mont et fait revivre ce site emblématique du vignoble du Beaujolais.

Pour en savoir plus : http://www.espace-des-brouilly.com/pays_des_brouilly/charte_de_fontevraud-c-991_862.html, <https://www.youtube.com/watch?v=vx3Yw-flbA>

* * *



► **Bocage-agroforesterie, élevage et paysages : retour d'expérience en Auvergne**

Sylvie MONIER, Directrice de la Mission Haies Auvergne (Union Régionale des Forêts d'Auvergne) - Administratrice de l'AFAC-Agroforesterie.

L'Auvergne est un territoire aux conditions pédoclimatiques contrastées où l'élevage et le bocage créent des paysages variés (du sylvopastoralisme sous pins sylvestres en Margeride aux haies basses traditionnelles du bourbonnais). Ces paysages agricoles bocagers contribuent à un paysage à haute valeur touristique et à d'autres rôles écologiques forts.

Néanmoins, le bocage est avant tout privé et géré par des agriculteurs, dont le soucis premier est que le bocage soit compatible avec leur système agricole et que l'entretien soit peu coûteux.

Intervenir sur le paysage bocager avec les éleveurs signifie oeuvrer en faveur d'un bocage centré sur des objectifs fonctionnels traditionnels ou novateurs. C'est le travail de la Mission Haies Auvergne.

Ainsi, sensibiliser les éleveurs aux rôles agricoles du bocage permet de préserver et replanter un bocage adapté aux enjeux des éleveurs d'aujourd'hui, à savoir : protection et régulation climatique, lutte contre les ravageurs et production de biomasse. Ce dernier point a permis de relancer la culture des arbres bocagers (impact paysager fort), notamment des arbres têtards, de manière mécanisée et moderne. Ainsi, la valorisation de plaquettes bocagères en bois énergie en circuits courts ou en litière permet d'impacter positivement et durablement le paysage bocager.

Enfin, l'exposé abordera la création récente d'une filière de plants champêtres issues de graines récoltées dans des 11 aires pédoclimatiques françaises, via le label "Végétal Local" (porté par l'Afac-Agroforesterie et la FCBN).

* * *



En s'appuyant sur son expérience en tant que Sénateur et ancien conseiller général du Morbihan, Joël LABBÉ interviendra en réaction à chacune des présentations, tout au long de la journée (à partir de 11h).

* * *



Rik VANDERERVEN, Adjoint au sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, assurera le fil rouge de la journée.